

Sujet : [INTERNET] Parc éolien de Lavillatte

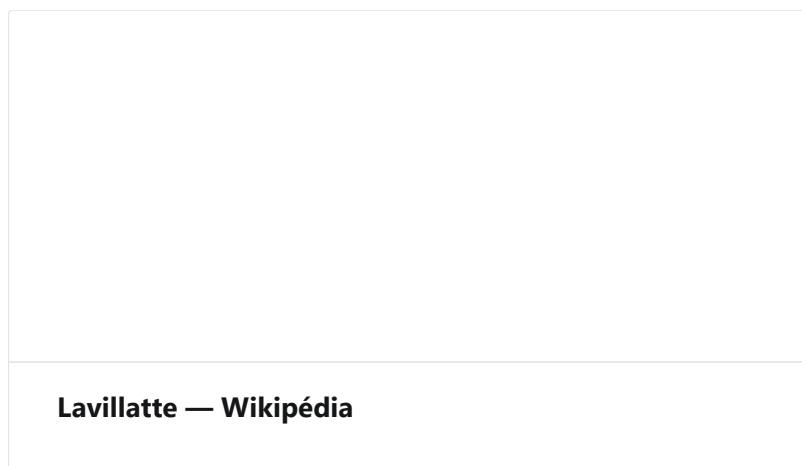
De : Grekos Georges <[REDACTED]>

Date : 20/10/2020 19:05

Pour : "pref-consultation-enquete-publique@ardeche.gouv.fr" <pref-consultation-enquete-publique@ardeche.gouv.fr>

<<Demande d'autorisation environnementale déposée par la société SAS Parc éolien de Lavillatte relative à l'extension du parc éolien de la montagne ardéchoise zone Nord.>>

Ce serait dommage de continuer à abimer ce paysage: <[Lavillatte — Wikipédia](#)>



En plus:

- les éoliennes industrielles coûtent cher (l'argent va aux entreprises allemandes qui ne peuvent plus vendre des éoliennes en Allemagne, le pays a arrêté d'en utiliser);
- les changer ou les éliminer après usage coûtera cher (qui payera?);
- les travaux d'installation détruisent la nature, des forêts et des sources;
- la production d'électricité est aléatoire: il faut combiner avec une production d'électricité "flexible" (fuel, par exemple), la production nucléaire n'étant pas flexible;
- que des particuliers ou la commune en profitent (profit financier), cela ne justifie pas cette destruction de l'environnement.

Il nous faut vivre avec économie et décroissance. Les éoliennes industrielles, c'est tout le contraire... Et, de surcroît, inefficaces...

Je suis CONTRE ce projet.

Georges GREKOS

[REDACTED]
42100 Saint Etienne

===== TEXTE =====

... une enquête publique est ouverte sur l'extension du parc éolien de la montagne ardéchoise :

<http://www.ardeche.gouv.fr/societe-sas-parc-eolien-de-lavillatte-a10075.html>

A ce parc existant en montagne (8 éoliennes) seraient ajoutées 4 éoliennes de 130 m de haut en

bout de pales. Le plan de situation indique une nouvelle emprise au sol sur **126 hectares** de parcelles.

Vous pouvez donner votre avis sur :

pref-consultation-enquete-publique@ardeche.gouv.fr

Sujet : [INTERNET] extension du parc éolien de la montagne ardéchoise Lavillatte

De : Jean Rousse <[REDACTED]>

Date : 20/10/2020 22:46

Pour : pref-consultation-enquete-publique@ardeche.gouv.fr

Bonjour

Bonjour

L'extension du parc éolienne proche de Lavillatte est tout à fait regrettable.

Les paysages de montagne plus que tous les autres s'accommodent mal d'éoliennes

Celles-ci viennent irrémédiablement abîmer le cou d'oeil. C'est pourtant un trésor qui appartient à cette belle région et qui sera à tout jamais gâché par ces projets éoliens. Certes le mal est déjà fait puisque 8 éoliennes sont déjà présentes. Mais ces 4 nouvelles sont hautes et viendront compléter le saccage. Il est absolument vital de protéger ces régions désolées où la nature a été préservée des défigurations apportées par une société en quête de modernisme. Nous avons une responsabilité devant les générations futures.

Je vous remercie de bien vouloir entendre ce qui motive mon avis défavorable à ce projet.

Cordiales salutations

Jean Rousse

[REDACTED]

07320 Saint-Agrève

Sujet : [INTERNET] non

De : [REDACTED]

Date : 20/10/2020 23:06

Pour : pref-consultation-enquete-publique@ardeche.gouv.fr

Pas de nouvelle éolienne sur le parc de La Vialatte.

Hélène Closset

[REDACTED]

Sujet : [INTERNET] IMPLANTATION EOLIENNES

De : helene GIRE [REDACTED]

Date : 24/10/2020 22:22

Pour : pref-consultation-enquete-publique@ardeche.gouv.fr

Je vous remercie de renoncer à ce projet qui va encore une fois détruire notre environnement au profit de personnes qui n'aiment pas notre pays et qui vont nous sacrifier sur l'autel de la consommation d'électricité toujours plus grande.

Sujet : [INTERNET] Non aux éoliennes

De : helene mazel [REDACTED]

Date : 27/10/2020 20:06

Pour : "pref-consultation-enquete-publique@ardeche.gouv.fr" <pref-consultation-enquete-publique@ardeche.gouv.fr>

Nous sommes contre l'implantation d'éoliennes sur les coteaux des montagnes d'Ardèche. Nous souhaitons que notre belle région reste naturelle donc non aux éoliennes.

Merci de prendre en compte notre demande.

Mr et Mme Mazel [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED].

Helene Mazel

Sujet : [INTERNET] non à l'arnaque éolienne

De : Le Pape Magali [REDACTED]

Date : 28/10/2020 10:53

Pour : pref-consultation-enquete-publique@ardeche.gouv.fr

Bonjour, par ce mail, je tiens à vous informer que je suis contre l'implantation d'éoliennes sur la montagne ardéchoise pour des raisons de protection de l'environnement et de droits des citoyens à refuser la dictature de l'éolien dont les retombées financières sont nulles pour les habitants et ne visent qu'à engraisser le portefeuille des sociétés qui implantent les éoliennes aux mauvais endroits!

Nous avons gagné sur ma commune et s'il le faut, nous prendrons les mêmes mesures pour obtenir l'annulation des projets éoliens en cours sur notre si beau département. Implantons de nombreuses éoliennes dans des zones où les animaux et les hommes n'en pâtiront pas et où le rendement sera efficace pour faire baisser les factures d'électricité des citoyens!

Nous nous battons contre ces projets purement financiers!

Envoyé depuis l'application Mail Orange

Sujet : Observation 8 Parc éolien de Lavillatte

De : [REDACTED]

Date : 28/10/2020 13:38

Pour : [REDACTED]

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] Eolien Montagne de l'Ardèche EDF Lavillatte

Date : Wed, 28 Oct 2020 12:08:35 +0100 (CET)

De : Herminie Cadolle [REDACTED]

Répondre à : Herminie Cadolle [REDACTED]

Pour : pref-enquetes-publiques@ardeche.gouv.fr

Madame la Commissaire-enquêtrice,

Les deux tiers de l'Ardèche sont en zone de Montagne (204 communes sur 339 dont Lavillatte pressentie pour y installer des éoliennes).

Les éoliennes géantes, à plus de 1200 m d'altitude, ont déjà détérioré la Montagne de l'Ardèche .

Quatre éoliennes de plus à Lavillatte ce serait encore 130 hectares de terres agricoles, naturelles et forestières perdus : 32,5 ha par éolienne en moyenne !... Encore 130 hectares perdues dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Le promoteur éolien EDF-EN nous dit qu'il y a déjà 64 éoliennes ici ! cela fait donc environ 2000 hectares de terres agricoles, naturelles et forestières qui ont disparu en 15 ans dans la montagne de l'Ardèche au profit de l'industrie.

Les lois Montagne (1985 et 2016) visent à développer des activités agricoles, pastorales et forestières.

Le schéma de développement durable et d'égalité des territoires (Sraddet décembre 2019) a prévu pour l'Auvergne-Rhône-Alpes de préserver la biodiversité et un développement maîtrisé de l'éolien ... (<https://www.civocracy.org/sraddet/sraddet-projet-definitif>)

Ce n'est pas équitable pour la Montagne de l'Ardèche. Quelques **550 000** habitants sont déjà alimentés ici en électricité propre : EDF y exploite 30 barrages et 27 centrales hydroélectriques (<https://www.edf.fr/groupe-edf/nos-energies/energies-renouvelables/hydraulique/hydraulique-loire-ardeche>)

Alimenter 12 000 personnes en électricité est la seule justification apportée EDF pour installer ici des éoliennes. Pourquoi ? EDF-EN ne justifie en rien le choix de ce territoire d'altitude, vert, riche en sources, faune et flore sauvages ; « l'éolien est déjà présent sur ce territoire » nous dit-il ! Et alors ? « on a assez donné » ! nous disent les maires aux alentours.

Le Groupe EDF affiche un objectif de « contribution active » à la biodiversité ; pourquoi détruire ainsi cette nature et ses occupants ? Aucune concertation n'a eu lieu sur les alternatives possibles complémentaires à l'hydroélectricité pour développer à la fois les énergies renouvelables et le tourisme rural montagne. Energie bois, géothermie, méthanisation, photovoltaïque, micro-centrales de rivières... : aucune de ces solutions n'a été envisagée.

Ce projet est inéquitable pour le territoire de l'Ardèche : l'éolien industriel fait fuir les résidents et visiteurs, cause la perte de nombreux emplois du tourisme rural, et empêche la venue de nouveaux métiers de la production fermière, agricole et de l'hébergement.

NON à 4 éoliennes supplémentaires à Lavillatte. Il y a d'autres solutions pour le développement durable de la Montagne ardéchoise.

Merci de faire suivre cet avis aux autorités compétentes.

Sujet : [REDACTED] [INTERNET] Implantations éoliennes

De : Jean-Luc BERTHOIX [REDACTED]

Date : 28/10/2020 18:51

Pour : pref-consultation-enquete-publique@ardeche.gouv.fr

Madame la commissaire enquêtrice,

Je suis défavorable au projet d'extension du parc éolien de la Montagne Ardéchoise zone nord situé sur la commune de Lavillatte (département de l'Ardèche), et constitué de 4 éoliennes et d'un poste de livraison pour les raisons suivantes :

1. Fort impact visuel (hauteur totale de 130 m).

L'Académie de Médecine dans un rapport de mai 2017 (Rapport 17-03. Nuisances sanitaires des éoliennes terrestres) précise que si l'éolien terrestre ne semble pas induire directement des pathologies organiques, il affecte au travers de ses nuisances sonores et surtout visuelles la qualité de vie d'une partie des riverains et donc leur « *état de complet bien-être physique, mental et social* » lequel définit aujourd'hui le concept de santé. Elle recommande aussi de n'autoriser l'implantation de nouvelles éoliennes que dans des zones ayant fait l'objet d'un consensus de la population concernée quant à leur impact visuel, sachant que l'augmentation de leur taille et leur extension programmée risquent d'altérer durablement le paysage du pays et de susciter de la part de la population riveraine – et générale – opposition et ressentiment avec leurs conséquences psychiques et somatiques.

A l'évidence, dans ce projet d'extension le consensus de la population concernée n'est pas établi.

Faut-il faire le deuil de nos horizons naturels ?

2. Nuisances sonores et des infrasons.

Dans une étude de l'INRS intitulée « LIMITES D'EXPOSITION AUX INFRASONS ET AUX ULTRASONS » il est écrit « À faible niveau, autour du seuil d'audition, des réactions de fatigue, de dépression, de stress, d'irritation, d'asthénie, de mal de tête, de troubles de la vigilance ou de l'équilibre et des nausées (« mal de mer ») ont été décrits. Ces réactions peuvent être dues à la mise en vibration de certains organes digestifs, cardio-vasculaires, respiratoires ou des globes oculaires. »

3. Dépréciation immobilière probable.

Les « pollutions visuelle et sonore » de l'environnement occasionnées par les éoliennes ont pour corollaire la dépréciation immobilière des habitations les plus proches.

4. Perte de terres agricoles.

Le chemin nécessaire pour la construction d'une éolienne ainsi que l'emplacement occupé par la machine représentent des surfaces significatives prises sur les terres agricoles et cela défavorise la reprise des exploitations agricoles.

5. Le problème du socle en béton (quelques milliers de tonnes) des éoliennes.

La durée de vie d'une éolienne est en moyenne de 20 ans. L'exploitant peut remplacer l'éolienne obsolète par une nouvelle ... plus grande et plus puissante. Le socle en béton de l'ancienne éolienne ne pourra pas être réutilisé car trop petit ; Il faudra en couler un nouveau, beaucoup plus volumineux à côté du précédent et l'hydrographie de la zone d'implantation pourra en être désorganisée.

Quand une éolienne est démontée, son socle en béton est arasé à 1 m de profondeur comme le veut la réglementation. Donc, la majeure partie reste dans le sol et c'est le propriétaire du terrain qui en hérite sans le voir et souvent ... sans le savoir. Ce béton et ses ferrailles sont des menaces de pollution ou de perturbation du sol. A la moindre alerte, c'est le propriétaire et non l'exploitant qui devra procéder à l'enlèvement de ce socle dont le coût peut dépasser les 200 000 € !

6. Le caractère intermittent de l'éolien.

Malgré tout ce qui précède, un parc éolien pourrait présenter un intérêt si un dispositif de stockage de l'énergie lui était associé. Or, aujourd'hui, on ne sait pas stocker (et déstocker) l'énergie produite par des éoliennes avec un bon rendement.

Il est louable de développer les énergies renouvelables, mais cela doit se faire dans le respect de l'environnement, des êtres humains et de la faune.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ce courriel.

Jean-Luc BERTHOIX

Sujet : [INTERNET] enquête publique éolienne Lavillatte

De : [REDACTED]

Date : 30/10/2020 12:00

Pour : pref-consultation-enquete-publique@ardeche.gouv.fr

Madame la Commissaire-enquêtrice,

Je suis CONTRE l'installation d'éoliennes sur la montagne ardéchoise zone Nord sur la commune de Lavillatte.

Je suis contre la destruction de terres naturelles et de forêts, qui irait à l'encontre de la lutte contre le réchauffement climatique.

Contre la pollution visuelle et sonore d'éoliennes géantes, qui plus est dans une zone Montagne.

Contre l'impact écologique avec l'énergie grise de ces 4 éoliennes (béton, cuivre, plastique ...et terres rares).

Je souhaite la préservation de Lavillatte, de ce village authentique , de cette zone Montagne qui attire un tourisme vert.

N. Ducrot

Sujet : [INTERNET] enquête publique éolienne zone montagne

De : floduchaume chaume [REDACTED]

Date : 30/10/2020 12:04

Pour : pref-consultation-enquete-publique@ardeche.gouv.fr

Nous sommes très opposés à ce projet éolien. Notre famille vit ici depuis longtemps et nos grands-parents nous ont transmis l'exploitation familiale. Chaque fois qu'un parc éolien est construit dans la Montagne, nous voyons des habitants partir. Les nuisances sont fortes pour les habitants, les animaux, mais aussi pour les touristes qui ne viennent plus là où il y a des éoliennes. Notre commune est choisie pour sa qualité de vie, son silence, sa nature sauvage. Il y a des centaines d'animaux sauvages que les gens des villes ne connaissent plus : écureuils roux, lézards vivipares, papillons rares dont le damier de succise...



Garanti sans virus. www.avast.com